

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

COORDINATION DES SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 82 30 05 U34 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général

COORDINATION DES SOINS DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer, par l'étude de situations professionnelles en institution de soins, des compétences en coordination de soins, et plus particulièrement,

- ◆ à poser un regard critique, déontologique, éthique et prospectif sur la gestion et la pratique des soins ;
- ◆ à développer une culture de qualité des soins et à l'inscrire dans un processus de « démarche qualité » ;
- ◆ à proposer une offre en soin de prise en charge de patient négociée avec l'ensemble des acteurs impliqués.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur),
- soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
- soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier et de situer le rôle du cadre dans l'amélioration de la qualité des soins du service ;
- ◆ de justifier un positionnement éthique et déontologique directement lié à sa fonction de coordinateur de soins ;
- ◆ d'identifier, en utilisant des outils d'évaluation de la qualité, la problématique concernée ;
- ◆ de proposer et justifier des méthodes et des pistes d'amélioration de la qualité de soins en tenant compte de la concertation avec les différentes parties prenantes ;
- ◆ de proposer une offre en soins négociée et coordonnée autour d'une démarche globale de prise en charge de patient.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En éthique et déontologie

- ◆ d'identifier l'ensemble des principes déontologiques découlant :
 - ◆ des dispositions légales et règlementaires des professions du secteur des soins de santé,
 - ◆ des usages professionnels ;
- ◆ d'expliquer les droits, devoirs et responsabilités des professionnels de la santé ;
- ◆ de s'approprier des repères à la fois théoriques et pratiques concernant l'éthique des soins de santé, y compris la bioéthique ;
- ◆ d'analyser des cas cliniques posant des difficultés éthiques et/ ou déontologiques.

4.2. En développement de la qualité des soins

- ◆ d'identifier les exigences contextuelles et méthodologiques inhérentes au processus d'évaluation de la qualité des soins ;
- ◆ d'explorer et d'analyser (avantages et limites) différents instruments d'évaluation de la qualité des soins ;
- ◆ d'intégrer l'évaluation de la qualité des soins dans une « démarche qualité » ;
- ◆ de clarifier l'accompagnement « technique » et « relationnel » à mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer la qualité des soins ;
- ◆ de s'interroger sur les représentations qu'on peut avoir de la qualité des soins ;

face à un projet d'équipe visant l'amélioration de la qualité des soins,

- ◆ d'identifier les différentes étapes de la démarche d'amélioration de la qualité ;
- ◆ de décrire et d'analyser les outils d'une gestion participative du projet ;
- ◆ de situer et d'analyser le rôle du cadre dans le déroulement d'un tel projet ;
- ◆ d'évaluer le processus qualité mis en place.

4.3. En coordination des soins

en vue de coordonner et d'assurer la continuité des soins,

- ◆ d'identifier les fonctions des différents intervenants et d'en préciser les limites ;
- ◆ d'identifier les fonctions et obligations du coordinateur de la gestion des soins, en référence au cadre législatif ;
- ◆ de décrire les modèles et outils de gestion de soins ainsi que leurs avantages dans le contexte actuel des soins de santé ;
- ◆ d'identifier les valeurs sous-jacentes aux différents modèles présentés ;
- ◆ de justifier le choix d'un modèle de soins sur base des différents modèles proposés ;
- ◆ de négocier une offre en soins dans le cadre d'une prise en charge globale de patient qui tient compte des différentes parties prenantes (approche systémique,...) et en utilisant les techniques de négociation appropriées (écoute active, empathie, ...).

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Ethique et déontologie	CT	B	30
Développement de la qualité des soins	CT	B	44
Coordination des soins	CT	B	38
7.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140